

**- PROCES-VERBAL -**

L'an deux mil vingt-trois, le 31 janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de GONCELIN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal à la mairie, sous la Présidence de Madame Françoise MIDALI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 18

Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 25/01/2023

Etaient présents : MIDALI Françoise (Maire), GLAREY Frédéric, BRUNET-MANQUAT Martine, HENRY Philippe, CARELLA Claire, RABIET Jacques, ZIEGELMEYER Sandrine, SORNAY Eric, BURDIN Elisabeth, BRIAND Pierre, DURAND Emeric, CRINIÈRE Tiffanie, VIGOURT Frédéric, NUCCI Odile, JACQUOT Jacqueline, VALENTIN Lionel, CORNU Guillaume, COUIC Marie-Christine.

Excusé : : Jean CAMEL

Secrétaire de séance : BRUNET-MANQUAT Martine.

---

## ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal.**
- **Désignation d'un(e) secrétaire de séance.**

### **Accueil du Conseil Municipal des Enfants (CME).**

1. **Délibération 2023-001** : PERSONNEL – Création d'un poste d'agent de service polyvalent au multi-accueil ;
2. **Délibération 2023-002** : PERSONNEL – Modification du régime Indemnitare (Rifseep) – intégration de la prime de fin d'année ;
3. **Délibération 2023-003** : FINANCES – MAPA réhabilitation de ma mairie – Lot 17 : « peinture » - Convention d'accord pour travaux supplémentaires ;
4. **Délibération 2023-004** : INTERCOMMUNALITE – Signature d'une convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du Système National d'Enregistrement des demandes de logements social ;
5. **Délibération 2023-005** : INTERCOMMUNALITE – Refacturation du service d'assistance juridique SVP par la Communauté de Communes Le Grésivaudan ;
6. **Délibération 2023-006** : SUBVENTION – Sollicitation d'une subvention de fonctionnement du RPE auprès du Département de l'Isère ;
7. **Délibération 2023-007** : ENEDIS : convention de servitude parcelle Section AH – N°0726 à Villard-Bozon ;

- **Questions diverses.**

---

Madame Françoise MIDALI, Maire de Goncelin déclare à 18h35, la séance du Conseil Municipal ouverte et remercie les participants.

Il est énuméré la liste des personnes présentes, et de la personne excusée.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2022 :**

Madame le Maire demande si des conseillers ont des remarques à formuler sur le PV de la séance du dernier Conseil municipal.

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu du dernier Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

- **Désignation d'un(e) secrétaire de séance :**

Madame Martine BRUNET-MANQUAT est élue secrétaire de séance.

---

**Accueil du Conseil Municipal des Enfants (CME).**

Madame le Maire accueille chaleureusement les enfants du Conseil Municipal des Enfants qui ont été invités à participer à cette séance pour la première fois.

Par un tour de table, chacun a pu se présenter et les jeunes Elus ont pu poser des questions sur le fonctionnement d'un Conseil municipal et sur les décisions prises par leurs aînés.

**1. Délibération 2023-001 : PERSONNEL – Création d'un poste d'agent de service polyvalent au multi-accueil.**

Considérant qu'il est nécessaire de créer un poste d'agent de service polyvalent au sein du Multi-accueil pour des tâches relatives aux repas des enfants de la halte-garderie, et d'entretien du bâtiment le soir et entendu le rapport de Madame le Maire, **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

- **De créer, à compter du 1<sup>er</sup> Février 2023, un poste « d'agent de service polyvalent au Multi-accueil » - GRADE : Adjoint technique territorial (catégorie C) à temps complet (35 h hebdomadaires).**

**2. Délibération 2023-002 : PERSONNEL – Modification du régime Indemnitare (Rifseep) – intégration de la prime de fin d'année.**

Considérant les remarques de la Préfecture de l'Isère suite aux délibérations prises sur ce sujet fin 2021 et début 2022, et après l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Isère, lors de sa séance du 24 janvier 2023, le Conseil Municipal de Goncelin modifie le régime indemnitaire des agents communaux comme suit :

- Intégration des agents contractuels de droit public sans distinction comme bénéficiaire du Rifseep au même titre que les agents de la FPT (Titulaires ou stagiaires)
- Intégration dans l'IFST de la prime de fin d'année pour tous les agents communaux sur la base d'1/12<sup>ième</sup> chaque mois, réévaluée chaque année au mois de janvier de l'année N en fonction du traitement brut global du mois de décembre N-1).

Pour ce faire, une réévaluation des montants plafonds annuels maximums retenus par la collectivité de la part fixe du Rifseep (IFSE) par groupe de Fonctions, a été proposée et adoptée à l'unanimité.

Cette délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2023.

### **3. Délibération 2023-003 : FINANCES – MAPA réhabilitation de ma mairie – Lot 17 : « peinture » - Convention d'accord pour travaux supplémentaires.**

Considérant les travaux supplémentaires réalisés aux frais et risques de l'entreprise TEIXEIRA, dans le cadre du lot n° 17 (Peintures) du marché public de la « Réhabilitation de la mairie » et de la médiation réalisée avec cette entreprise et le maître d'œuvre lors de la réunion du 8 novembre 2022, **le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE la convention d'accord** entre la Commune de Goncelin et l'entreprise TEIXEIRA SARL – 109 rue des Alliés – 38100 GRENOBLE pour un montant de 2 500 € HT valant solde du marché et valide le DGD annexé à la présente convention.
- **CHARGE Madame le Maire ou son représentant de signer ladite convention et tous documents y afférents.**

### **4. Délibération 2023-004 : INTERCOMMUNALITE – Signature d'une convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du Système National d'Enregistrement des demandes de logements social.**

Madame le Maire annonce au Conseil municipal que, depuis 2015, les demandes de logement social en Isère sont enregistrées dans le Système National d'Enregistrement (SNE).

Les services utilisateurs du SNE sont principalement les communes, les intercommunalités, les bailleurs sociaux, ainsi que de manière générale les autres réservataires de logements sociaux (Etat, Département, Action Logement ...) tel que défini dans les articles R.441-2-1 et R.441-2-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Chaque service utilisateur du SNE doit au préalable avoir signé une convention avec le Préfet de l'Isère, qui rappelle les droits et obligations de chacun.

Les conventions signées depuis 2015 doivent aujourd'hui être renouvelées, afin que la commune puisse continuer à avoir accès au SNE **en consultation.**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE la convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du SNE et mandate Madame le Maire à signer ladite convention.**

### **5. Délibération 2023-005 : INTERCOMMUNALITE – Refacturation du service d'assistance juridique SVP par la Communauté de Communes Le Grésivaudan ;**

Fin 2020, la Communauté de Communes « Le Grésivaudan » a proposé aux 43 communes une mise à disposition d'un service d'assistance juridique via la société SVP, permettant de faire bénéficier celles-ci d'un tarif d'adhésion négocié.

Il avait été convenu que :

- La Communauté de Communes serait le contractant de la société SVP et procéderait à la refacturation de l'abonnement auprès des Communes qui souhaitent en bénéficier.
- Par solidarité avec les Communes dont la population n'excédait pas 1 000 habitants, le coût de l'abonnement serait pris en charge intégralement par la Communauté de Communes.

25 Communes (dont Goncelin) ont répondu favorablement et le contrat est entré en vigueur en septembre 2021 pour une durée d'un an renouvelable tacitement.

Il convient ce jour que la Communauté de Communes refacture la période 2021-2022 à chaque Commune la part lui revenant, selon la répartition définie au nombre d'habitant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Goncelin DECIDE, à l'unanimité le remboursement de l'abonnement de la société SVP, à la Communauté de communes « Le Grésivaudan » de la part lui incombant. (1 440 € pour 2021-2022)**

**Il est précisé que ce remboursement perdura sur l'ensemble des périodes de contrat avec la Société SVP.**

**Madame le Maire ou son représentant est mandatée pour rembourser la Communauté de Communes « Le Grésivaudan » desdites sommes.**

**6. Délibération 2023-006 : SUBVENTION – Sollicitation d’une subvention de fonctionnement du RPE auprès du Département de l’Isère ;**

**Après en avoir délibéré à l’unanimité, le Conseil Municipal SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de l’Isère une subvention relative aux frais de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) de Goncelin qui fonctionne avec un 40% Equivalent Temps Plein (ETP), pour l’année 2023.**

Madame le Maire est chargée de transmettre les pièces afférentes à ce dossier aux services du Département de l’Isère.

**7. Délibération 2023-007 : ENEDIS : convention de servitude parcelle Section AH – N°0726 à Villard-Bozon**

Dans le cadre de travaux d’enfouissement de réseau électrique, Madame le Maire explique à l’assemblée que des travaux doivent être réalisés sur le domaine public par ENEDIS sur la parcelle N° 726 - section AH située à proximité du rond-point de la ZA La Chandelière, à Villard-Bozon.

Ces travaux consistent en la pose d’un coffret électrique de type ECP2D et à son terrassement (40ml) pour la pose d’une canalisation souterraine sur une longueur totale d’environ 14 mètres.

Pour ce faire, des droits de servitudes doivent être consentis à ENEDIS moyennant une indemnité unique et forfaitaire de vingt-huit euros (28 €).

**Après avoir pris connaissance de ce document et en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l’unanimité, la convention de servitudes proposée par ENEDIS pour les travaux réalisés sur la parcelle n°726 - section AH sise à Villard-Bozon à Goncelin et mandate Madame le Maire pour signer ledit document.**

**- Questions diverses :**

**o Suppression des régies de la cantine, du périscolaire et du Multi-accueil.**

Faisant suite à un travail de concert avec les services de la DGFIP, la municipalité de Goncelin proposera, à compter du mois de février 2023, des nouveaux modes de paiements aux familles pour payer leurs factures de la cantine, du périscolaire ou du multi-accueil :

- Prélèvement automatique ;
- En ligne via le site « Payfip » du trésor Public ;
- Par virement direct au Service de Gestion Comptable du Touvet ;
- Ou en espèces directement dans les bureaux de tabac via un QR code présent sur la facture.

**o Recrutements**

2 nouveaux recrutements ont eu lieu au Multi-accueil au mois de Février :

- 1 EJE en la personne de Mme Louise SCHWEITZER ;
- 1 CAP Petite-Enfance par l’intermédiaire de Mme Marie-Julie VADON.

Nous leur souhaitons la bienvenue au sein de l’équipe communale.

**o Locaux commerciaux.**

Lors de ses vœux, Madame le Maire a eu le plaisir d’annoncer que tous les locaux commerciaux de sa commune sont désormais occupés. La liste des nouvelles entreprises installées a été énumérée.

○ **Projet de piste cyclable**

Les services du Département de l'Isère ont pris contact avec la mairie pour travailler sur le projet de création d'une piste cyclable allant du Collège à la ZA. Une réunion avec l'ensemble des propriétaires riverains concernés sera prochainement organisée au mois de mars 2023.

○ **Point sur les travaux :**

Monsieur Jacques RABIET, Adjoint aux travaux informe l'assemblée que les travaux rue du Néziou ont démarré. Les travaux de sécurisation de la route des Iles sont à l'étude par un maitre d'œuvre. Ils démarreront par ceux du TE38 programmés au printemps 2023.

○ **Remise des lots du jeu des commerçants**

La cérémonie se tiendra le jeudi 02 février 2023 à 20h30 à la mairie.

○ **Conseil Municipal des Enfants.**

La prochaine réunion de travail a été fixée au Mardi 21 février 2023 de 17h30 à 18h30.

○ **Randonnée cycliste de la « Plantation des Oignons » - CAG Goncelin.**

Elle se déroulera le samedi 25 février 2023 au Gymnase de Goncelin.

○ **« Expo Peintures »**

Les œuvres seront exposées au gymnase le week-end des 11 et 12 mars 2023.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 20 H 35.

**Le Maire**  
**Françoise MIDALI**

 

**La Secrétaire de séance,**  
**Martine BRUNET-MANQUAT.**

